



financé par
l'Union européenne



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Convention sur la protection
et la promotion de la diversité
des expressions culturelles

BANQUE D'EXPERTISE POUR RENFORCER LE SYSTEME DE GOUVERNANCE DE LA CULTURE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Atelier de la Banque d'expertise

**Avons-nous réussi à créer des opportunités pour une meilleure gouvernance
de la culture pour le développement ?**

La mise en œuvre de la Convention de 2005 sous le feu des projecteurs

RAPPORT

Paris, France
23-24 mai 2013

TABLE DES MATIERES

Contexte	3
Séance d'ouverture	3
Discussion générale	4
Enseignements tirés	4
Groupes de travail : faire que les missions comptent	5
<i>Thème A : Les demandes des bénéficiaires</i>	6
<i>Thème B : Le contexte local</i>	6
<i>Thème C : La coopération entre les divers acteurs</i>	7
Vers un nouveau programme	7
Dernières nouvelles de Hangzhou	8
L'avenir de la Banque d'expertise	8
Réviser le guide méthodologique	9
Groupes de travail – définir l'avenir du programme	9
<i>Thème A : La phase II</i>	10
<i>Thème B : Le cadre pratique du programme</i>	10
<i>Thème C : Les outils et cadres fondamentaux</i>	11
Séance de clôture	11
Remarques finales	12
Annexe 1 : Programme de l'atelier	12
Annexe 2 : Liste des participants	12

UNESCO | Section de la diversité des expressions culturelles
Division des expressions culturelles et du patrimoine
Secteur de la culture

7, place de Fontenoy
75352 PARIS 07 SP
France

Tel.: +33 (0)1 45 68 42 77

Fax: +33 (0)1 45 68 55 95

E-mail: culture-governance@unesco.org

www.unesco.org/culture/en/culturegov

Dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (la Convention de 2005), le programme « Banque d'expertise pour renforcer le système de gouvernance de la culture dans les pays en développement » (2010-2013) a été conçu et mis en œuvre par l'UNESCO avec le soutien financier de l'Union européenne.

Le programme se compose de quatre activités principales :

- la mise en place d'une **banque de 30 experts dans le domaine de la gouvernance de la culture et des politiques culturelles** et la réalisation d'un atelier de formation en mars 2011 ;
- tout au long de l'année 2011, un **appel à candidatures** pour des missions d'assistance technique et la **sélection de 13 pays en développement** susceptibles de bénéficier d'une assistance technique ;
- une série de **missions d'assistance technique dans 13 pays en développement** de décembre 2011 à décembre 2012 ;
- **des activités de suivi** visant à compléter les travaux menés durant les missions, soit à distance, soit par le biais de nouvelles missions sur le terrain entre mars et novembre 2013.

L'atelier de la Banque d'expertise a servi de préambule aux activités de suivi et avait pour objectif de permettre aux experts de partager leur expérience à la fois du programme et des missions afin de tirer des enseignements sur la mise en œuvre de la Convention de 2005 dans les pays en développement.

Sur les 30 spécialistes de la Banque d'expertise, 26 ont pu participer à l'atelier, les 4 autres ayant malheureusement été retenus par d'autres obligations professionnelles. Un représentant de l'Union européenne a également participé à la première journée de l'atelier, tandis que l'évaluateur externe du programme a été présent les deux jours.

L'atelier avait pour objectif de répondre à la question suivante : **« Avons-nous réussi à créer des opportunités pour une meilleure gouvernance de la culture pour le développement ? La mise en œuvre de la Convention de 2005 sous le feu des projecteurs »**. Par le biais d'une série de séances plénières et de groupes de travail, les experts ont procédé à une évaluation critique de la mise en œuvre du programme et des missions afin de tirer des enseignements de leurs succès et de leurs lacunes. Ils ont également travaillé ensemble à l'élaboration d'un guide méthodologique sur l'assistance technique qui constituera un outil de travail cohérent pour les activités sur le terrain, tout en discutant de l'orientation future que le programme pourrait adopter.

L'atelier a été ouvert par **Mme Danielle Cliche**, Secrétaire de la Convention de 2005, qui a accueilli les participants et présenté les objectifs et les résultats attendus de la réunion. Mme Cliche a souligné que la réunion aiderait à faire connaître les moyens pour mettre en œuvre la Convention de 2005 sur le terrain afin de générer des processus participatifs pour l'élaboration des politiques.

M. Philippe Peyredieu du Charlat, représentant de la Commission européenne, a ensuite remercié les experts de leur participation et l'UNESCO d'avoir organisé la réunion. Il a fait observer que ce programme illustre la conviction de la Commission européenne qu'il était justifié de soutenir la culture, et a conclu sur la nécessité de garantir la durabilité du programme et de démontrer sa pertinence.

DISCUSSION GENERALE

Mme Guiomar Alonso Cano, du Bureau de l'UNESCO à Dakar, a engagé une discussion avec les experts afin qu'ils partagent leurs premières impressions sur le programme, sa mise en œuvre et sa possible orientation future. Les experts ont tous été invités à exprimer leurs points de vue, dont les principaux aspects sont les suivants :

Difficultés du travail sur le terrain :

- Le contexte politique peut être difficile, avec des problèmes allant de la concurrence entre les autorités et du manque de coopération entre les ministères, à la valeur limitée accordée à la culture dans les priorités gouvernementales.
- Dans de nombreux pays, il existe un manque d'information et de données concernant le secteur de la culture.
- De nombreux pays souffrent de situations économiques difficiles, imposant des limites à ce qui peut être investi dans le secteur de la culture.

Atouts du programme et de la méthode :

- Le programme est nécessaire et pertinent dans la mesure où il offre de réelles opportunités aux pays en développement.
- Le travail à deux, qui permet de partager connaissances et expériences, présente de grands avantages.

Principaux problèmes rencontrés :

- Les bénéficiaires avaient souvent des attentes irréalistes quant aux résultats des missions.
- La coordination avec les programmes nationaux, régionaux et internationaux existants doit être renforcée.

Recommandations :

- Il est important de mieux faire connaître la Convention de 2005 et de présenter ses grandes lignes d'action par le biais d'activités juridiques, médiatiques et éducatives.
- Le programme doit gagner en flexibilité, afin de s'adapter aux réalités distinctes des différents bénéficiaires.

M. Jordi Baltà Portolés a animé cette séance et souligné l'importance de répondre aux questions qui sont en arrière-plan, de partager des expériences, d'échanger des points de vue et surtout de jeter les bases de ce qui pourrait constituer une deuxième phase du programme. Deux séries de questions clés ont été posées. La première a mis l'accent sur ce qui avait fonctionné, ce qui n'avait pas fonctionné et ce qui pourrait être fait différemment. La seconde a cherché à identifier la valeur ajoutée du programme. Les points mis en avant par la séance ont été les suivants :

- La méthode d'assistance technique a bien fonctionné, surtout lorsqu'elle était parfaitement comprise par les bénéficiaires.
- L'organisation des missions a été très réussie du point de vue logistique, l'un des principaux atouts ayant été le fait que les experts aient effectué au moins deux visites distinctes.
- Des difficultés liées au manque d'infrastructures et à l'insuffisance des connaissances sont souvent apparues, en raison notamment de la connaissance et de la compréhension limitées de la Convention de 2005, ce qui doit être amélioré.
- Des expériences enrichissantes ont découlé de l'établissement de relations avec les partenaires locaux et du transfert de méthodes, notamment pour renforcer la confiance et la légitimité.
- Dans certains cas, les besoins identifiés au cours du processus de candidature ne correspondaient pas à la réalité sur le terrain, et les experts ont donc dû redéfinir leur mission sur place.
- Une aide doit être apportée aux bénéficiaires potentiels lorsqu'ils préparent leur candidature, afin d'en améliorer la pertinence et de préciser, limiter ou définir de manière stratégique ce qui est demandé.
- Les experts ont souvent dû tenter de combler le manque de communication entre la société civile et le gouvernement qui entrave toutes les activités visant à renforcer le secteur de la culture et nuit à la durabilité de l'assistance technique.
- Des partenariats intersectoriels doivent être établis afin de compenser la valeur et les ressources limitées accordées au secteur de la culture et à son développement, notamment en faisant participer les secteurs de l'éducation et du commerce et d'autres secteurs connexes.
- La promotion d'expressions culturelles diverses et celle de la culture en tant que quatrième pilier du développement durable doivent être complémentaires, chacune devant faire l'objet d'une attention égale, dans la mesure où, par exemple, les industries culturelles ne sont pas toujours rentables.

GROUPES DE TRAVAIL : FAIRE QUE LES MISSIONS COMPTENT

Les experts ont ensuite été répartis en groupes qui se sont penchés sur trois thèmes différents :

- A. Les candidatures des bénéficiaires
- B. Le contexte local
- C. La coopération entre les différents acteurs

Un expert possédant l'expertise et l'expérience adéquates a animé chaque thème, avec le soutien d'un membre du personnel de l'UNESCO, qui a également rempli la fonction de rapporteur des discussions. L'objectif général de ces groupes de travail était d'examiner de manière critique les principaux aspects des missions d'assistance technique afin d'améliorer leur exécution, leur pertinence et leur durabilité.

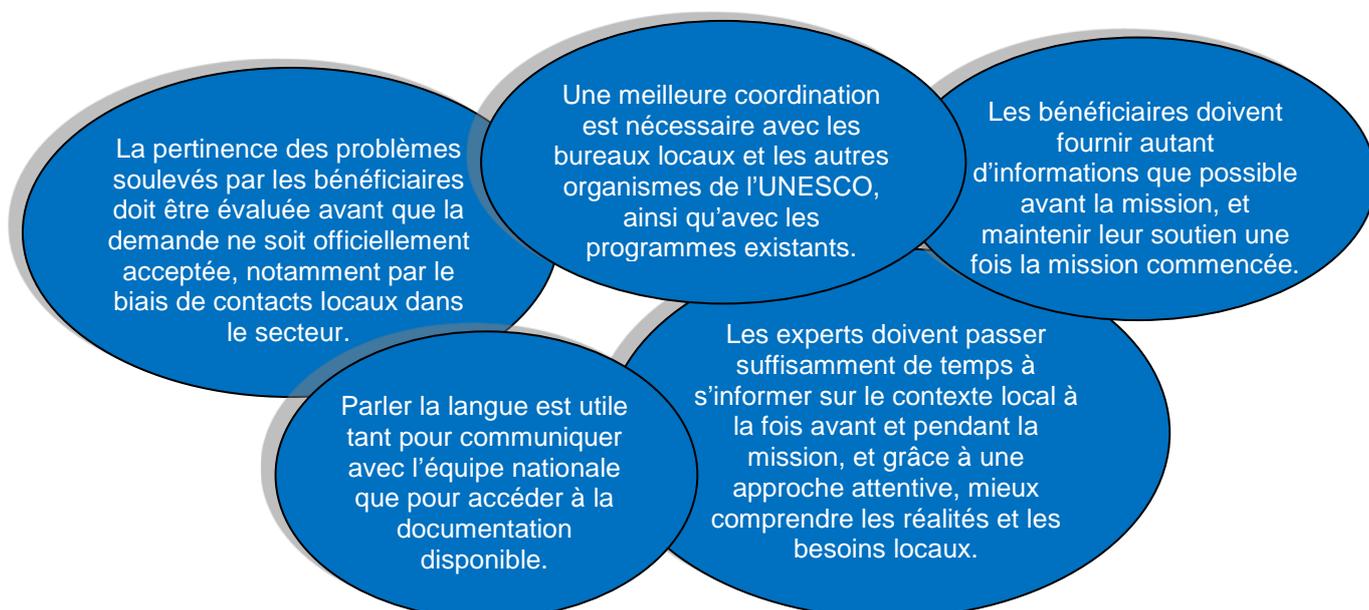
Thème A: Les demandes des bénéficiaires

Animé par **Mme Milena Dragičević-Šešić**, ce groupe s'est penché sur les divergences observées entre les réalités sur le terrain et les demandes d'assistance technique. Il a identifié les solutions existant pour améliorer les demandes initiales afin de les rendre plus pertinentes tout en s'assurant que les bénéficiaires respectent leurs engagements.



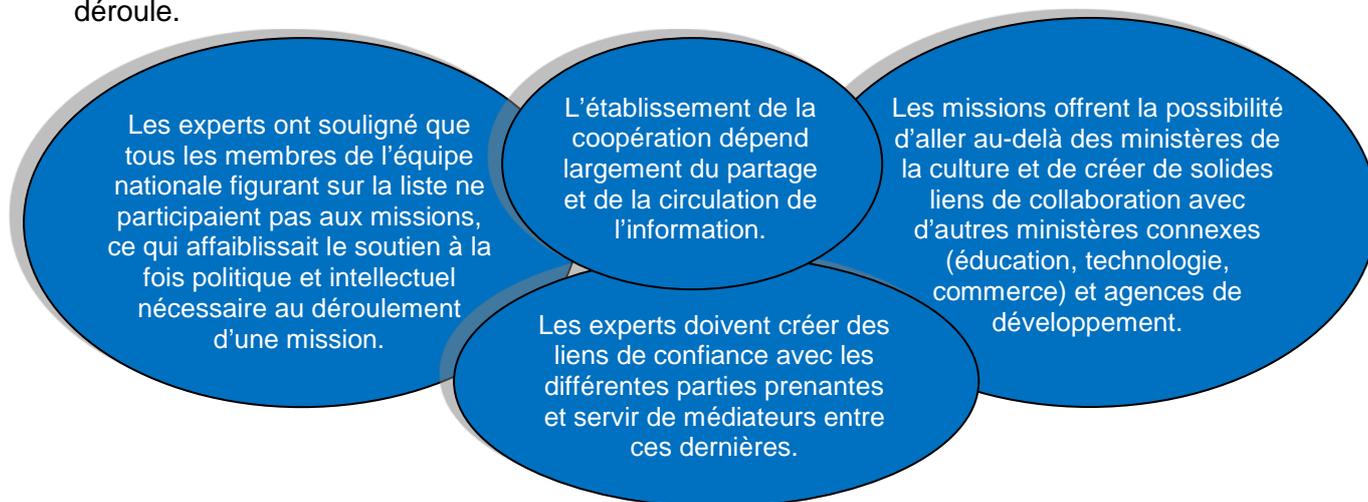
Thème B: Le contexte local

Animé par **Mme Lucina Jiménez**, ce groupe a centré son attention sur les difficultés de l'adaptation au contexte local et sur les mesures pouvant aider les experts à se préparer à ces environnements de travail spécifiques.



Thème C: La coopération entre les divers acteurs

Mme Carly Frey a animé cette séance axée sur les différentes formes de coopération qui interviennent lors d'une mission d'assistance technique. La participation de toutes les parties prenantes a notamment été examinée ainsi que le cadre dans lequel cette coopération se déroule.



VERS UN NOUVEAU PROGRAMME

En préambule de la séance, **Mme Danielle Cliche** a précisé que la Commission européenne avait accepté de prolonger son financement afin de permettre à des missions de suivi d'avoir lieu au Burkina Faso, au Cambodge, au Niger et au Viet Nam, tandis que les autres bénéficiaires profiteraient d'activités de suivi à distance. **M. Philippe Peyredieu du Charlat** a ajouté qu'il était important que l'atelier formule des recommandations aussi bien sur la diversité des expressions culturelles que sur la durabilité de la Banque d'expertise.

Mme Guiomar Alonso Cano a ensuite conclu la journée de travail par une discussion collective sur les principales forces et faiblesses du programme jusqu'à présent, avant de demander aux experts quelle orientation, selon eux, le programme devrait prendre à l'avenir. Les suggestions suivantes ont notamment été faites :

- La Banque d'expertise doit être renforcée en tant que groupe afin de pouvoir devenir une ressource majeure pour davantage de Parties et les aider à renforcer leurs capacités à mettre en œuvre la Convention de 2005.
- Il reste beaucoup à faire pour renforcer les capacités nationales et locales, notamment celles des jeunes, afin qu'ils trouvent une interprétation de la Convention de 2005 qui leur soit propre correspondant à leurs besoins locaux.
- Le programme doit gagner en flexibilité afin de pouvoir adopter différentes approches en fonction des différents contextes et situations.
- Il convient de préciser des concepts fondamentaux tels que « industries culturelles » et « industries créatives », par exemple dans le cadre d'un débat plus vaste sur les changements qui, dans le monde, ont des retentissements sur la Convention de 2005, surtout avec l'adoption massive de la technologie pour la consommation culturelle
- Un soutien accru aux bénéficiaires actuels est nécessaire pour mettre en œuvre, surveiller et évaluer les activités des missions, et aiderait à bien évaluer les réussites du programme.

DERNIERES NOUVELLES DE HANGZHOU

M. Francesco Bandarin, Sous-Directeur général de l'UNESCO pour la culture, a présenté l'orientation future de l'UNESCO dans le Secteur de la culture, qui a été réorganisée autour de deux axes, dont l'un est dédié à la créativité. Il s'est ensuite félicité du soutien de l'Union européenne à la mise en œuvre de la Convention et à la promotion de sa ratification.

Il a insisté sur le fait que le Congrès de Hangzhou¹ s'inscrivait dans une stratégie plus vaste visant à renforcer le soutien en faveur de la culture en tant qu'élément de l'agenda international, qui comprend une série de manifestations organisées ces dernières années en préparation de l'Assemblée générale des Nations Unies qui aura lieu en octobre. Il est important de noter que le Groupe des 77 et la Chine (134 États) soutiennent l'intégration de la culture dans les processus de développement, ce qui est encourageant pour l'objectif final de cette stratégie qui consiste à s'assurer que la culture soit intégrée dans l'agenda pour le développement post-2015.

M. Bandarin a ensuite répondu aux questions des experts, qui ont porté notamment sur l'encadrement de l'innovation dans le contexte de la créativité, afin que la Convention de 2005 puisse jouer un rôle important dans ce domaine. Il a par ailleurs été suggéré que le groupe écrive un ouvrage sur la Convention et qu'une fondation soit créée afin de soutenir la diversité des expressions culturelles. En réponse à une question concernant le secteur privé, M. Bandarin a indiqué que l'UNESCO établissait actuellement des liens avec le secteur, notamment grâce à la signature de cinq contrats lors du Congrès de Hangzhou.

L'AVENIR DE LA BANQUE D'EXPERTISE

Animée par **Mme Christine Merkel**, cette séance a porté principalement sur la définition des grandes lignes de l'avenir du programme et en particulier du rôle de la Banque d'expertise. Les discussions ont été axées sur l'évaluation de la mise en œuvre des missions d'assistance technique. Les différents moyens qui permettraient d'améliorer la Banque d'expertise afin de garantir sa pertinence et sa durabilité ont ensuite été examinés. Les points mis en avant par les discussions ont notamment été les suivants :

¹ Le Congrès de Hangzhou « La culture : clé du développement durable » s'est tenu à Hangzhou (Chine) du 15 au 17 mai 2013 et a notamment abouti à la « Déclaration de Hangzhou : Annoncer la prochaine ère de développement humain », disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002212/221238m.pdf>.

- Organiser davantage de réunions et d'activités d'échange afin de participer à des exercices d'apprentissage entre pairs et de développer les différents domaines d'expertise de la banque, notamment à l'aide du wiki des experts
- Renforcer la Banque grâce à des experts locaux, notamment de jeunes experts encadrés par la Banque et qui seraient ensuite en mesure de renforcer la mise en œuvre de la Convention de 2005 dans leurs pays respectifs.
- La Banque devrait établir des liens avec les différents niveaux de bénéficiaires (nationaux, locaux et municipaux), ainsi qu'avec d'autres communautés d'experts (groupes de réflexion, milieu universitaire, coalitions).
- Inclure, comme première étape de toute mission future, un module de formation axé sur le développement d'une compréhension locale de la Convention de 2005, afin de garantir la durabilité de la mission.
- La Banque devrait faire partie d'un exercice de renforcement des capacités plus vaste visant les Parties à la Convention de 2005 et s'appuyant notamment sur l'exercice de soumission de rapports périodiques.
- Davantage d'efforts doivent être déployés afin de trouver d'autres sources de financement et de les associer aux activités entreprises par d'autres organisations et organismes.

REVISER LE GUIDE METHODOLOGIQUE

En préambule de la séance, **Mme Danielle Cliche** a résumé rapidement les principales idées relatives à la révision du guide méthodologique émises par les groupes de travail de la première journée. Elle a ensuite indiqué qu'en fonction de son expérience des 13 missions d'assistance technique et d'autres travaux sur le terrain, le groupe devait identifier précisément les atouts et les lacunes du guide et formuler des propositions claires sur les moyens de renforcer sa pertinence par rapport aux réalités de l'assistance aux pays en développement. Ces propositions ont notamment été les suivantes :

- L'approche originale du programme qui consiste à accompagner les bénéficiaires doit être clarifiée, nombre d'entre eux n'ayant pas compris le niveau d'engagement qui leur était demandé tout au long des missions, en tant que partenaires plutôt que comme bénéficiaires d'expertise.
- Le rôle, la composition et les responsabilités de l'équipe nationale doivent être définis plus précisément à la fois dans le guide et dans le processus de candidature, afin d'inclure toutes les parties prenantes concernées et de garantir l'appropriation du travail accompli au cours de la mission ainsi que sa durabilité à long terme.
- Un partage plus poussé des connaissances et un transfert accru d'expertise avec les experts locaux sont nécessaires.
- La durée des missions doit être plus longue et plus flexible de sorte que les résultats puissent être évalués de manière approfondie et que des activités de suivi puissent avoir lieu, si besoin est.
- Des liens renforcés et plus visibles entre cette assistance technique et l'exercice de soumission de rapports périodiques par les Parties seraient bénéfiques tant pour l'un que pour l'autre.
- La méthodologie doit inclure des éléments relatifs à la cohérence stratégique et aux partenaires potentiels.

GROUPES DE TRAVAIL – DEFINIR L’AVENIR DU PROGRAMME

Les experts ont de nouveau été répartis en groupes, qui se sont penchés sur trois thèmes différents :

- A. La Phase II
- B. La cadre pratique du programme
- C. Les instruments et cadres généraux

Là encore, les équipes d’animateurs/rapporteurs pour chaque thème étaient composées d’un expert et d’un représentant de l’UNESCO. L’objectif général de ces groupes de travail était d’examiner de manière critique les mesures à prendre pour améliorer le programme actuel afin d’en garantir la durabilité.

Thème A: La Phase II

Animée par **M. Tom Fleming**, cette séance avait pour objectif d’établir un plan d’action en vue d’une éventuelle deuxième phase du programme qui contribuerait à renforcer les capacités des Parties à la Convention de 2005 tout en répondant aux besoins et aux priorités des pays en développement.

Le programme doit se positionner stratégiquement parmi d’autres activités visant à promouvoir la Convention de 2005 et pourrait identifier un certain nombre de Parties qui profiteraient particulièrement de ces activités. Les experts pourraient constituer un Comité de pilotage afin de collaborer de manière proactive avec les Parties dans ce sens.

Les Parties qui préparent actuellement des rapports périodiques pourraient bénéficier en priorité de l’assistance future, les experts agissant en tant que consultants durant ce processus.

L’UNESCO doit jouer un rôle plus actif pour s’assurer que les bénéficiaires sont impliqués et qu’ils répondent aux besoins des experts, notamment en ce qui concerne les réunions et les présentations aux partenaires concernés.

Le calendrier des missions techniques d’experts devrait être plus souple, adapté aux besoins, et devrait laisser aux experts un délai éventuel de 8 mois pour leur permettre de préparer et d’accomplir leur mission.

Les équipes nationales doivent gagner en flexibilité tout en intégrant l’ensemble des parties prenantes concernées (la société civile, les ONG, les organismes culturels non gouvernementaux, etc.) et il est nécessaire de renforcer la coopération avec les autres agences et organisations régionales et internationales.

Thème B: Le cadre pratique du programme

Animée par **Mme Laurence Mayer-Robitaille**, coordinatrice du programme, cette séance a mis l’accent sur le renforcement du cadre pratique du programme afin que les experts puissent mener leurs travaux dans les meilleures conditions possibles, tout en faisant en sorte que les missions soient aussi pertinentes et efficaces que possible.

Les experts doivent trouver un meilleur mode de coopération, non seulement virtuellement mais aussi par le biais de réunions et d'échanges oraux, peut-être au niveau régional.

Le calendrier des missions doit être plus souple et doit prévoir des possibilités de prolongation pour la mise en œuvre d'activités de suivi mais aussi de plans de sortie au cas où la collaboration avec le bénéficiaire serait infructueuse.

L'UNESCO doit jouer un rôle plus actif à la fois sur le terrain, mais aussi dans la préparation de la logistique des missions (visas, hôtels, transports sur place, etc.).

Davantage d'informations doivent être fournies avant le début des missions et toutes les informations recueillies durant le programme doivent être centralisées dans un « centre d'information » afin de pouvoir être consultées par tous et de profiter à la mise en œuvre de la Convention de 2005.

Thème C: Les instruments et cadres généraux

Cette séance a été animée par **Mme Basma El Hussein** et a mis l'accent sur les instruments et les moyens qui doivent être mis en place afin d'établir un cadre méthodologique adapté aux missions d'assistance technique, visant à améliorer leur préparation et à tirer autant d'enseignements que possible de ces dernières.

Les informations doivent être diffusées systématiquement après les rapports, à la fois pour susciter un retour localement et pour dresser le bilan des missions avec l'UNESCO, les bénéficiaires et les autres parties prenantes concernées.

Il est essentiel d'élaborer une série d'instruments visant à expliquer la Convention de 2005, ainsi qu'une boîte à outils comprenant des éléments sur la participation culturelle, l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités et les observations des parties prenantes.

Le processus de candidature doit être souple et accompagné d'un guide identifiant clairement la portée éventuelle des missions, les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes, ainsi que la proposition de composition des équipes nationales.

L'évaluation des missions doit prendre en compte la réalisation des objectifs à court et moyen terme, l'impact de la mission et les activités de suivi menées par les bénéficiaires. Des modèles pour l'évaluation des missions pourraient être créés.

SEANCE DE CLOTURE

Au cours de cette séance, **Mme Guiomar Alonso Cano** a défini une série de points d'action pour les mois à venir, sur la base de l'ensemble des contributions, commentaires et suggestions formulés durant ces deux jours. Afin d'explorer les nombreux thèmes différents qu'il restait à examiner plus en détail, les experts ont décidé de constituer des petits groupes de travail à distance dans les domaines suivants :

- **Échanger des informations** sur la mission, le pays et la région (documents, contacts, partenaires, etc.).
- **Réviser le guide méthodologique** afin de préciser ce que l'accompagnement des bénéficiaires implique.
- Étudier les différentes possibilités et les différents mécanismes de **collecte de fonds** et identifier des partenaires et donateurs potentiels.
- Élaborer un **nouveau document-cadre de projet** et identifier les orientations et les publics cibles pour la phase II.
- Étudier et examiner les **nouveaux défis** qui se posent à la Convention de 2005 en 2013.
- Étudier le rôle, les pratiques et les bénéficiaires du **mentorat et de l'encadrement** et élargir la Banque d'expertise.
- **Mieux faire connaître** la Convention de 2005 grâce à divers messages et outils ainsi qu'aux médias.

Remarques finales

Mme Danielle Cliche a remercié toutes les personnes présentes pour leur participation, leur travail considérable et leur engagement en faveur du programme et de la Convention de 2005, et observé que le groupe avait bien avancé depuis sa première réunion à Rabat en 2011. Elle a ensuite indiqué que le secrétariat de la Convention de 2005 était constamment appelé à mettre en œuvre la Convention sur le terrain et que cette réunion avait largement contribué à ces efforts, puis elle a remercié Mme Laurence Mayer-Robitaille, coordinatrice du programme, ainsi que toute l'équipe travaillant sur ce dernier.



Financé par l'Union
neuropéenne



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Convention on the Protection
and Promotion of the
Diversity of Cultural
Expressions

ATELIER DE LA BANQUE D'EXPERTISE

*Programme « Banque d'expertise pour renforcer le système de gouvernance de la culture dans les
pays en développement » (2010-2013),
financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'UNESCO*

**Avons-nous réussi à créer des opportunités pour une meilleure
gouvernance de la culture pour le développement ?**

La mise en œuvre de la Convention de 2005 sous le feu des projecteurs

PROGRAMME

**Siège de l'UNESCO, Salle VI
23-24 mai 2013**

Jeudi 23 mai

10:00 - 10:20 : Séance d'ouverture (*D. Cliche & représentants de la Commission européenne*)

- Objectifs et organisation de l'atelier
- Le programme et ses résultats au cours des 3 dernières années
- L'avenir du programme

10:20 - 11:30 : Discussion générale (*G. Alonso Cano*)

- Qu'est-ce qui a été réalisé
- Points de vue et partage d'expériences
- Idées et messages clés

Cette discussion générale a pour objectif de faire un premier tour de table afin de partager les expériences et idées de chaque expert de la Banque d'expertise sur le programme d'assistance technique.

11.30 - 11.45 : *Pause-café*

11:45 - 13:00 : Les enseignements tirés (*J. Baltà Portolés*)

- Mise en œuvre du programme et de la mission : leçons, défis et surprises
- Assurer le suivi et la durabilité de la mission, et mesurer son impact
- Partage de l'information et des bonnes pratiques : ce qui a marché et les améliorations envisageables
- Les missions ont-elles réussi à créer des opportunités pour une meilleure gouvernance de la culture pour le développement ?

Cette séance plénière permettra, par le biais d'un échange, de constater les leçons apprises afin d'aller plus loin dans le programme de Banque d'expertise. Grâce aux témoignages des experts ayant réalisé une mission d'assistance technique, ainsi qu'aux expériences de chaque expert, il sera possible de constater les succès, défis et impacts des missions, ainsi que les moyens d'améliorer le partage d'information et de bonnes pratiques. Enfin, il sera particulièrement intéressant de mettre en lumière les résultats atteints face aux objectifs visés.

13:00 - 14:15 : *Pause déjeuner*

14:15 - 16:30 : Groupes de travail - Faire que les missions comptent

Les experts seront divisés en 3 groupes qui effectueront une rotation entre les différents thèmes (A, B et C) aux horaires indiqués ci-dessous :

	Salle	14:15	15:00	15:45
Groupe 1	VI	A	C	B
Groupe 2	373	B	A	C
Groupe 3	381	C	B	A

Thème A : Les demandes des bénéficiaires (*M. Dragičević-Šešić & D. Bax*)

- Remarques critiques sur les demandes et le besoin occasionnel de les modifier
- Les critères de la mission étaient-ils conformes aux objectifs du programme ?
- Maintenir la pertinence de la mission dans un contexte local changeant
- Modifier la procédure de candidature des bénéficiaires afin d'inclure toutes les parties prenantes dès le début
- Assurer que l'équipe nationale est diversifiée et qu'il y a un budget local pour la mission

Sur la base des constats et des réalités sur le terrain, les experts et les bénéficiaires ont pu remarquer une inadéquation entre les besoins réels et la demande d'assistance technique. Certaines demandes ont donc dû être retravaillées, au début mais également au cours de la mission. Il sera ici question de discuter de cette réalité et des défis qu'elle implique : de trouver les solutions pour préparer au mieux la demande initiale afin de gagner en temps et en pertinence ; de constater comment les missions se sont adaptées aux réels besoins sur le terrain et ; de quelle manière garantir le respect des engagements des bénéficiaires.

Thème B : Le contexte local (L. Jimenez & G. Radice)

- Préparer les experts au contexte dans lequel ils vont travailler
- Les documents préliminaires : quel contenu et quelle provenance ?
- Les outils pour se préparer aux contextes locaux
- L'influence de la politique sur le travail des experts sur le terrain
- Est-ce que l'assistance technique répond aux besoins des bénéficiaires locaux ?

Certains experts ont fait part des difficultés auxquelles ils ont été confrontés lors de la mission sur le terrain, aussi bien à leur arrivée dans le pays qu'au cours de leurs visites. Ceci révèle un besoin d'adaptation au contexte local facilité par une préparation complète au préalable. Il sera donc question de trouver les solutions et outils adaptés afin de préparer au mieux les experts au contexte de travail dans lequel sera réalisé chacune des missions, d'assurer que le travail des experts s'adapte au contexte et que la mission prenne en considération les réalités sur le terrain.

Thème C : La coopération entre les divers acteurs (C. Frey & R. Yoshida)

- Le dialogue entre les différents membres de l'équipe nationale
- Travailler avec les autres agences et ministères du gouvernement
- La coordination avec les différentes agences et organisations déjà sur le terrain
- Le rôle et l'implication de la société civile, des institutions et des communautés

Ce thème permettra de traiter toutes les coopérations qui sont mises en place lors de la réalisation des missions d'assistance technique. Il sera important de constater si toutes les parties prenantes sont intégrées dans le processus et dans quelle mesure, ainsi que de discuter du cadre dans lequel ces coopérations sont réalisées afin qu'elles soient le plus profitables à la mission d'assistance technique.

16:30 - 16:45 : Pause-café

16:45 - 18:00 : Vers un nouveau programme (G. Alonso Cano & M. Caucino Medici)

- Les principaux éléments pour la conception du futur programme
- Les principaux enjeux et défis à relever
- Les points forts et les faiblesses de ce qui a été fait jusqu'à présent

Lors de cette séance plénière, chacun sera sollicité afin de mettre en avant les points forts et les faiblesses du projet jusqu'à ce jour. Ainsi, le futur du programme pourra être envisagé sur la base des acquis du projet et des expériences de chacun.

18:00 : Fin de la journée

Vendredi 24 mai

10:00 - 10:30 : Dernières nouvelles de Hangzhou par Francesco Bandarin, Sous-Directeur général pour la culture

- Aperçu des principaux résultats du Congrès
- Discussion avec les experts

10:30 - 11:45 : L'avenir de la Banque d'expertise (C. Merkel)

- Les grandes lignes du futur programme
- Accompagner les bénéficiaires après les missions : mise en œuvre, financement, évolutions locales
- Le rôle et le cadre d'intervention de la Banque d'expertise au-delà du programme
- Développer la Banque d'expertise : identifier et / ou former de nouveaux experts

Grâce à la séance plénière précédente, il sera possible de proposer les grandes lignes du programme pour le futur. Il sera également question de discuter des méthodes et moyens à mettre en œuvre afin d'assurer le suivi et la durabilité des missions d'assistance technique. Enfin, il sera nécessaire de discuter ensemble du futur de la Banque d'expertise, du rôle qui lui sera attribué et des moyens pour la développer afin de garantir sa pertinence et sa pérennité. Cette discussion portera notamment sur les rôles possibles que les experts de la Banque d'expertise pourraient tenir dans le renforcement des capacités des Parties à la Convention UNESCO de 2005.

11:45 - 12:00 : Pause-café

12:00 - 13:15 : Réviser le guide méthodologique (H. Schargorodsky)

- Que signifie « accompagner » les bénéficiaires, en tant que méthode d'action ?
- Trouver l'équilibre entre le développement économique et le développement social à court, moyen et long termes
- La place du développement économique local dans le cadre des missions d'assistance technique

L'objectif de cette séance est de discuter le guide méthodologique initié à Rabat sur la base des acquis et expériences issus des missions réalisées en 2011 et 2012, afin qu'il réponde adéquatement aux besoins des bénéficiaires. Cette séance sera complétée par l'atelier « Thème C : Les outils et cadres fondamentaux » de l'après-midi.

13:15 - 14:15 : Pause déjeuner

14:15 - 16:30 : Groupes de travail - Définir l'avenir du programme

Les experts seront divisés en 3 groupes qui effectueront une rotation entre les différents thèmes (A, B et C) aux horaires indiqués ci-dessous :

	Salle	14:15	15:00	15:45
Groupe 1	VI	A	C	B
Groupe 2	373	B	A	C
Groupe 3	381	C	B	A

Thème A : La Phase II (T. Fleming & F. Gomez-Duran)

- Comment aborder la Phase II ?
- Quels acteurs sont visés par la Phase II ?
- Quels organismes pourraient être impliqués ?
- Quel agenda ?

L'objectif de cette séance est de concevoir les détails de la possible deuxième phase du programme en vue de construire sur le travail déjà entrepris pour développer un programme de renforcement des capacités des Parties à la Convention 2005 de l'UNESCO. Cette discussion abordera tous les éléments nécessaires pour construire une nouvelle proposition qui répond aux besoins actuels des pays en développement tout en s'intégrant dans la thématique culture et développement. Cette séance examinera notamment les différentes manières d'impliquer différentes agences et organisations dans la mise en place du programme, tant au niveau de la mise en œuvre qu'au niveau financier.

Thème B : Le cadre pratique du programme (L. Mayer-Robitaille & B. Boucher)

- Quels mécanismes de coordination pourraient être créés au sein de la Banque d'expertise ?
- Améliorer le calendrier de la mission
- Quelle structure pour l'UNESCO et quelles lignes directrices pour les missions ?
- Améliorer l'échange d'informations et créer un "centre de connaissance"
- Autres questions administratives

Afin de permettre aux experts de réaliser leur travail dans les meilleures conditions, aux missions d'être le plus pertinent et efficace possible, il sera ici question de traiter le cadre pratique du programme. Cet échange permettra de proposer les outils, mécanismes et moyens à mettre en place pour encadrer au mieux le programme et sa gestion administrative, avant, pendant et après les missions.

Thème C : Les outils et cadres fondamentaux (B. El Husseiny & F. Loiseau)

- Quels outils fondamentaux doivent être développés ou intégrés dans la méthodologie ?
- Faut-il un cadre commun à toutes les missions ?
- La mise en place d'une méthodologie d'évaluation

Cette session permettra de compléter la séance plénière du matin concernant la révision du guide méthodologique. Il sera question de discuter les outils et moyens à mettre en place afin de créer un cadre méthodologique adapté aux missions d'assistance technique, afin de les préparer au mieux et d'en tirer le maximum d'enseignement.

16:30 - 16:45 : Pause-café

16:45 - 17:45 : Séance de clôture (G. Alonso Cano)

- Récapitulatif des principaux résultats de l'atelier
- Proposition pour l'avenir du programme
- Discussion sur les possibilités de financement

Afin de conclure l'atelier des experts, cette séance plénière permettra de rappeler les divers résultats issus de ces deux jours de réflexion, tout en mettant en avant la vision future du programme. Les discussions porteront également sur les différentes possibilités de financement pour garantir sa pérennité.

17:45 - 18:00 : Remarques finales (D. Cliche)

18:00 : Fin de l'atelier



With funding from the
European Union

Financé par l'Union
européenne



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Convention on the Protection
and Promotion of the
Diversity of Cultural
Expressions

Convention sur la protection et
la promotion de la diversité des
expressions culturelles

WORKSHOP OF THE POOL OF EXPERTS

*"Expert Facility to Strengthen the System of Governance for Culture in Developing Countries"
programme (2010-2013), funded by the European Union and implemented by UNESCO*

ATELIER DE LA BANQUE D'EXPERTISE

*Programme « Banque d'expertise pour renforcer le système de gouvernance de la culture dans les
pays en développement » (2010-2013), financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'UNESCO*

**HAVE WE SUCCEEDED IN CREATING OPPORTUNITIES FOR A BETTER
GOVERNANCE OF CULTURE FOR DEVELOPMENT?**

SPOTLIGHT ON THE IMPLEMENTATION OF THE 2005 CONVENTION

**AVONS-NOUS REUSSI A CRÉER DES OPPORTUNITÉS POUR UNE MEILLEURE
GOUVERNANCE DE LA CULTURE POUR LE DÉVELOPPEMENT ?**

**LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE 2005 SOUS LE FEU DES
PROJECTEURS**

23-24 May / mai 2013

UNESCO Headquarters / Siège de l'UNESCO
Room / Salle VI

List of participants / Liste des participants

Experts from the Pool / Experts de la Banque d'expertise

Mr/M. BALTA PORTOLES Jordi (Spain/Espagne) jordibalta@hotmail.com
Mr/M. BOUCHER Bernard (Canada) bbou@me.com
Mr/M. BUQUET CORLETO Gustavo (Uruguay) gustavobuquet@yahoo.es
Mr/M. CODJO Kuami Hervé William (Benin/Bénin) wcodjo@gmail.com
Ms/Mme COPIC Vesna (Slovenia/Slovénie) vesna.copic@gmail.com
Ms/Mme CARVALHAR DAMASCENO Eliane (Brazil/Brésil) lilidama@gmail.com
Mr/M. D'ALMEIDA Francisco (Togo) aif.dalmeida@culture-developpement.asso.fr
Ms/Mme DRAGICEVIC-SESIĆ Milena (Serbia/Serbie) msesic@gmail.com
Ms/Mme DÜMCKE Cornelia (Germany/Allemagne) info@cultureconcepts.de
Ms/Mme EL HUSSEINY Basma (Egypt/Egypte) b.elhousseiny@mawred.org
Mr/M. FLEMING Thomas (UK/Royaume-Uni) tom@tfconsultancy.co.uk
Ms/Mme FREY Carly (Canada-Ireland/Irlande) carlyfrey@gmail.com
Ms/Mme GALI MANANO Maria Montserrat (Spain/Espagne) mgali@telefonica.net
Ms/Mme GEORGE Helene (Australia/Australie) helene@creativeeconomy.com.au
Ms/Mme JIMENEZ LOPEZ Lucina (Mexico/Mexique) lucinaconarte@gmail.com
Ms/Mme LAWES Carol (Jamaica/Jamaïque) cwwl2002@hotmail.com
Ms/Mme MERKEL Christine (Germany/Allemagne) merkel@unesco.de
Mr/M. O'CONNOR Justin ((UK/Royaume-Uni) justin.oconnor@monash.edu
Mr/M. PARDO RODRIGUEZ Jordi (Spain/Espagne) jordipardo@telefonica.net
Mr/M. SCHARGORODSKY Hector Esteban (Argentina/Argentine) schargorodsky@gmail.com
Mr/M. SENIOR Andrew Michael ((UK/Royaume-Uni) andrew@creativeeconomy.co.uk
Ms/Mme SOTO LABBE Maria Paulina (Chile/Chili) paulina.sotolabbe@gmail.com
Mr/M. STANBURY Lloyd Anthony Winston (Jamaica/Jamaïque) lloydstanbury@yahoo.co.uk

Mr/M. VAN GRAAN Michael (South Africa/Afrique du Sud)

art27m@iafrica.com

Mr/M. VILLASENOR ANAYA Carlos (Mexico/Mexique)

gaia@prodigy.net.mx

Mr/M. ZAPPINO Vincenzo (Italy/Italie)

vincenzo.zappino@targeteuro.eu

European Commission / Commission européenne

Mr/M. PEYREDIEU DU CHARLAT Philippe

Développement et Coopération - EuropeAid

UNESCO

Ms/Mme ALONSO CANO Guiomar

UNESCO Office in Dakar

Ms/Mme BAX Denise

Secretariat of the 2005 Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions

Ms/Mme CAUCINO MEDICI Melika

Secretariat of the 2005 Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions

Ms/Mme CLICHE Danielle

Secretary of the 2005 Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions

Ms/Mme GEROME Elodie

Secretariat of the 2005 Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions

Mr/M. GÓMEZ DURÁN Francisco

Secretariat of the 2005 Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions

Ms/Mme MAYER-ROBITAILLE Laurence

Secretariat of the 2005 Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions

Ms/Mme MUREBWAIRE Mary

Division for Cultural Expressions and Heritage

Mr/M. RADICE George

Secretariat of the 2005 Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions

Ms/Mme YOSHIDA Reiko

Secretariat of the 2005 Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions

External Evaluator / Evalueur externe

Mr/M. LOISEAU Florent